

**-REUNION DU BUREAU DU 07 FEVRIER 2013
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le jeudi 07 Février 2013 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BERTHOU	Maire de Miribel
M. VENET	Maire de Saint Maurice de Gourdans
M. GLORIOD	Maire de Balan
M. BEGUET	Maire de Serrières de Briord
M. DUSSERT	Maire de Blyes
M. DROGUE	Maire de la Boisse
M. PROTIERE	Président de la CCMP
M. FERRY	Maire de Pont d'Ain
M. CHABRY	Maire de Jujurieux
M. PREMILLIEU	Chargé de mission pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante administrative

Etaient excusés

M. RAMEL	Adjoint à la Mairie de Meximieux
M. BOUCHON	Maire de St Rambert en Bugey
M. ORSET	Maire de Saint-Jean-le-Vieux
M. GREFFET	Maire d'Ambronay
Mme EXPOSITO	Maire d'Ambérieu en Bugey
M. HUMBERT	Maire de Villette-sur-Ain

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► PRESENTATION DU POLE METROPOLITAIN PAR M. PRUD'HOMME, DIRECTEUR ET M. ROUSSEL, RESPONSABLE DU POLE GRAND TERRITOIRE A L'AGENCE D'URBANISME DE LYON

Pour faire suite à la réunion des Présidents de l'Interscot qui s'est tenue le 12 décembre 2012 à Givors, la présidente a invité Messieurs Prud'homme et Roussel à venir exposer au travers d'un regard croisé, les évolutions territoriales et institutionnelles qui se dessinent au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Les documents présentés ce jour sont téléchargeables sur le site internet du BUCOPA rubrique « Ressources ».

► POINT SUR LA PROCEDURE DE REVISION GENERALE DU SCOT

Jacqueline SELIGNAN fait un point sur l'avancée de la démarche.

Elle soumet aux membres du Bureau le projet de cahier des charges rédigé dans le cadre de l'appel d'offre qui sera lancé au mois de mars 2013. Il s'agit en effet de recruter un prestataire ou un groupement de prestataires qui aura en charge d'accompagner le syndicat mixte BUCOPA tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT.

Elle explique que ce marché de prestations intellectuelles fera l'objet d'un appel d'offre en procédure adaptée qui sera publié au BOAMP le 28 février prochain.

Elle demande ainsi aux membres du Bureau de faire remonter leurs remarques sur ce projet de cahier des charges d'ici le vendredi 22 février afin de pouvoir les intégrer avant le lancement de la consultation.

Elle précise enfin que ce cahier des charges a été réalisé en étroite collaboration avec les services de la DDT du SPUR à Bourg-en-Bresse ainsi qu'avec l'avis du service Aménagement du Territoire du Conseil Général de l'Ain.

Parallèlement, le syndicat mixte BUCOPA recrute actuellement un cabinet d'avocats spécialisé en urbanisme qui aura pour mission d'assurer la sécurité juridique de la procédure d'élaboration du SCoT.

La date limite de remise des offres pour cette prestation est le 15 février 2013.

La séance est levée à 19 h 30